

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 399 du 7 octobre 2015

Pour pallier la pénurie d'emplois au CNRS: la Direction mutualise les personnels IT

La Direction du CNRS met à l'ordre du jour du comité technique du CNRS du 20 octobre 2015, une circulaire relative à la mutualisation des fonctions IT.

Pour ajuster le CNRS aux restrictions de masse salariale et aux restructurations en cours, les instituts et la Direction veulent recourir plus facilement à la mutualisation de fonctions assurées par les Ingénieurs et Techniciens qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Cette solution est un nouveau sésame face à la pénurie de postes; le comité de direction du CNRS, lors de sa réunion du 22 juillet 2015, a décidé d'encourager les laboratoires à demander des postes mutualisés.

La Direction veut aller vite. Les organisations syndicales ont eu connaissance de ce projet le 29 septembre lors d'un échange avec la Direction des ressources humaines du CNRS. Dans la foulée, un projet de circulaire va être présenté au prochain comité technique de l'établissement.

Que dit le projet de circulaire ? L'agent mutualisé se verra « saucissonné » en fractions ETPT*, à ventiler entre laboratoires, instituts et délégation... Bien que la circulaire en préparation soit là pour veiller à « l'intérêt et l'épanouissement professionnel des agents » et lui donner un cadrage « protecteur », l'encadrement prévu est succinct. Les garanties reposent sur le rattachement administratif de l'agent à un laboratoire unique, une fiche de poste définissant les fonctions et le partage de temps entre chaque structure bénéficiant du travail de cet agent, un nombre d'entités de rattachement limité localisées dans un périmètre géographique « circonscrit ». Tous les types d'emploi IT sont concernés par la mutualisation, sans distinction de BAP ou de statut de l'agent (fonctionnaires et contractuels). La Direction affirme : aucune mutualisation forcée, elles seront toutes basées sur le volontariat. Mais comment refuser la mutualisation de son poste si on est précaire ou dans une équipe, un laboratoire en restructuration ?

Pour justifier son discours, la direction s'appuie sur les demandes de postes mutualisés d'IT faites par les directions d'instituts et les directions centrales. Sur les 2403 demandes de postes en 2015, 20% seraient des demandes de postes mutualisés et 218 seraient classées en priorité 1. Dès la campagne 2016, une cinquantaine de postes « *mutualisables* » seraient ouverts à la mobilité interne (NOEMI**, FSEP***). Si les recrutements s'avèrent infructueux, ces postes pourront être ouverts en concours externes.

La pénurie de postes est une forte injonction à la mutualisation. Les directions des laboratoires ou de services, en demandant des postes mutualisés, espèrent ainsi récupérer des miettes de postes budgétaires ! Depuis une dizaine années, nous sommes passés par différentes phases de « *rationalisation des ressources* ». Les UMR de petites tailles ont été sommées de se regrouper en gros laboratoires, pour rationaliser l'utilisation d'ETPT au sein de services communs. Puis est venu le temps de la création de plateformes scientifiques, toujours dans un besoin « *d'optimisation des ressources* ». Maintenant, ce sont les agents qui vont être « *rationalisés* » : leur temps de travail découpé, émietté entre différentes structures. Des services informatiques et logistiques sont mutualisés à l'échelle de la région parisienne, un réseau interrégional vise à mutualiser équipements et personnels sur 33 plateformes technologiques en sciences du vivant impliquant le CNRS, l'Inserm, les collectivités territoriales, les universités. Est-ce vers la généralisation de telles structures que nous allons sur les sites des nouvelles universités régionales ?

Avec toujours moins de moyens humains et financiers, il n'est plus possible de maintenir un niveau d'activités à la hauteur des enjeux scientifiques nationaux et internationaux. De rationalisation en rationalisation, les personnels du CNRS sont surchargés de travail, ils ont le sentiment de ne plus avoir le temps de bien faire leur travail. Le SNTRS-CGT dénonce ces mutualisations synonymes de réduction d'activités de recherche, d'emplois de fonctionnaires et de droits individuels et collectifs des personnels. Les mutualisations ont un fort impact sur la vie professionnelle et familiale des agents, aussi nous demandons que le ****CCHSCT examine les conséquences de la circulaire sur les conditions de travail des personnels en préalable à tout passage au comité technique de l'établissement.

*ETPT : Equivalent Temps Plein Travailé, étalonnage de la durée de travail d'un agent

**NOEMI : Nouveaux Emplois offerts à la Mobilité Interne

***FSEP: Fonctions Susceptibles d'Etre Pourvues

****CCHSCT : Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail